

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRETONVILLERS**

Séance du 09 AVRIL 2021 à 19 Heures 30

L'an deux mille vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BRETONVILLERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu des séances sous la présidence de M. Patrice PRETRE, Maire

Présents : Mmes Claire AMANN, Monique BELOT, Sandra GIROD Mrs Henri BIZE, Baptiste GRANDMOUGIN, Dominique HUOT-MARCHAND, Jean-François LEGRAND, Yoan MASSENOT, Maxime MENIGOZ, Bernard VERDOT-BOURDON

Excusé(s) :

Absent: M.

Secrétaire de séance : Mme Monique BELOT

Ordre du Jour de la séance

1. Validation conseil précédent
2. Vote compte gestion 2020
3. Vote compte administratif 2020
4. Affectation résultat budget forêt
5. Affectation résultat budget général
6. Vote budget primitif 2021
7. Vote taux d'imposition 2021
8. Adhésion groupement commande – Schéma directeur Assainissement
9. Signature contrat Assurances Dommages Ouvrage
10. Implantation relais de téléphonie Free Mobile
11. Signature convention relative mission assistance informatique
12. Demande de M. FROSSARD
13. Travaux Assainissement
14. Demande de M. HUOT-MARCHAND Yves
15. Questions diverses

1. Validation compte rendu conseil précédent :

Il est adopté sans observation

2. Vote compte gestion 2021 – 2021-04-09-01

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve par 11 voix le compte de gestion 2020 établi par la trésorerie de Maïche

3. Vote Compte Administratif 2020 – 2021-04-09-02

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget général et des budgets annexes : Bois – Lotissement le Saucet – Lotissement Champ du Frêne – Assainissement.

Le Conseil Municipal constate la concordance entre les comptes de gestion de la Trésorerie de Maiche et les Comptes Administratifs de la Collectivité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal adopte par 10 voix pour les comptes administratifs de l'exercice 2020

4. Affectation du Résultat budget Forêt : 2021-04-09-03

Après avoir entendu le compte administratif 2020,
Considérant les opérations régulières,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

CONSTATANT que le compte administratif du Budget Forêt fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de : **27 283.44€**
- Un déficit d'investissement de : **4 116.25 €**
- Solde des restes à réaliser de : - **3 373.75 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent fonctionnement capitalisé (1068) : **7 490.00 €**
- Excédent fonctionnement à reprendre au BP 2020 : **19 793.44€**

Voté par 11 voix pour

5. Affectation du Résultat budget Général : 2021-04-09-04

Après avoir entendu le compte administratif 2020,
Considérant les opérations régulières,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

CONSTATANT que le compte administratif du Budget Général fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de : **73 416.72€**
- Un excédent d'investissement de : **6 254.88 €**
- Solde des restes à réaliser de : - **15 000.00 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent fonctionnement capitalisé (1068) : **8 745.12 €**
- Excédent fonctionnement à reprendre au BP 2020 : **64 671.60€**

Voté par 11 voix pour

6. Vote budget primitif 2021 – 2021-04-09-05

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif général de l'année 2021 ainsi que les budgets annexes : Bois- Lotissement Le Saucet – Lotissement Champ du Frêne – Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré,

- APPROUVE par 11 voix pour le budget primitif général et les budgets annexes de l'année 2021.

7. Vote taux d'imposition 2021 – 2021-04-09-06

En 2020, les taux communaux étaient fixés comme suit

TFPB : 4.47%
TFPNB : 12.00%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18.08%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 22.55% (soit le taux communal de 2020 : 4.47%+ le taux départemental de 2020 : 18.08%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB.

Le conseil municipal, par 6 voix pour et 5 contre décide

*- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFB : 22.55%
TFNB : 12.00%

8. Adhésion Groupement de Commande – Schéma directeur Assainissement – 2021-04-09-07

L'étude relative au transfert de la compétence eau et assainissement au niveau intercommunal a permis de constater que la majorité des communes de la CCPSB n'était pas à jour de leurs obligations en matière de schéma directeurs.

Cette absence de schémas fait peser un risque juridique important sur les communes concernées et est pénalisante pour l'obtention des aides de l'Agence de l'Eau et du Département lors de la réalisation de travaux.

Il s'est donc avéré urgent de remédier à cette situation.

Or, la réalisation de ces études au niveau du périmètre de chaque commune n'apparaît plus pertinente.

De fait, il a été décidé de procéder à la modification des statuts de la CCPSB afin de lui permettre

« D'intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance, d'étude de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires de la Communauté.

La Communauté peut également être coordinateur de groupements de commandes conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-4 du CGCT »

En l'espèce, le recours au nouveau mécanisme autorisé par l'article L. 5211-4-4 susvisé permet à la CCPSB de centraliser les opérations de réalisation relatives aux schémas directeur suivant le schéma ci-dessous :



assiste les communes dans le cadre de la passation du ou des marchés publics relatifs à la réalisation des schémas directeurs

formule les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels (agence de l'eau, département etc.)

assiste les communes dans le cadre de l'exécution du ou des marchés publics relatifs à la réalisation des schémas directeurs

Cette assistance (coûts administratifs et coûts associés à la procédure de passation) sera réalisée **à titre gratuit**, via une convention conclue avec les communes intéressées, et sera prise en charge sur le budget général de la Communauté.

Cette même convention peut intégrer le SIE de Froidefontaine au regard des statuts modifiés de la CCPSB l'autorisant à intervenir, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de prestations de services.

La convention de groupement de commande prévoit que la CCPSB encaisse les subventions au titre de la réalisation de la prestation et rémunère le ou les titulaires du marché public avant refacturation aux membres du groupement selon le tableau transmis aux communes et qui sera repris dans la convention.

Les communes et le SIE de Froidefontaine auront ainsi pour obligation de rembourser la prestation qui leur aura été rendue selon la répartition et les modalités définies dans la convention de groupement de commande, déduction faite des subventions perçues par la CCPSB.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 4 contre

- DECIDE de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de communes, les communes de la CCPSB et le SIE de Froidefontaine (pour les communes du Plateau de Belleherbe et Belvoir pour le Schéma directeur de l'Eau) en vue de la conclusion et de l'exécution du marché public relatif à l'étude des schémas directeurs eau et assainissement.
- DESIGNE le Président de la CCPSB coordonnateur du groupement de commande
- VALIDE la convention de groupement de commande qui définit les modalités de ce groupement de commande (CAO...)
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention
- AUTORISE M. le Président de la CCPSB à lancer la consultation relative à l'étude des schémas directeurs eau assainissement **sous réserve de la signature de la convention de groupement de commande par chacun de ses membres (et donc de l'autorisation de chacun des conseils municipaux concernés).**

9. Signature Assurances Dommages Ouvrages – 2021-04-09-08

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie, il convient de contracter une Assurance Dommages Ouvrages.

Par conséquent, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat qui sera passé entre la Commune et la société d'assurance GROUPAMA.

Le montant de la cotisation s'élève à 4 365.90€ TTC.

10. Implantation d'un relais de téléphonie Free Mobile - 2021-04-09-09

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'opérateur FREE Mobile pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur une parcelle appartenant au domaine privé de la Commune de Bretonvillers afin de développer et d'exploiter son réseau.

L'opérateur souhaite installer sur la parcelle cadastrée B 312 – Aux Chênes – un pylône de 45 mètres maximum de hauteur. Les armoires techniques se situeront au pied du pylône dans une zone technique clôturée. Le site est peu visible afin de limiter l'impact visuel de cette construction.

Ce terrain ne présentant pas d'intérêt particulier, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le terrain à l'opérateur téléphonique aux conditions suivantes :

- Montant annuel du loyer : 1500.00€ net révisable annuellement suivant l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE.
- Durée de la convention : 12 ans à compter de la signature de la présente convention
- Surface louée : 113 m²
- L'accès au site se fera par le sentier existant sans changement. Sinon travaux à la charge de FREE Mobile.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature d'une convention avec la société FREE Mobile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur une partie de la parcelle B312 située Aux Chênes par la Société FREE Mobile.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'opérateur pour une durée de 12 ans à compter de la signature et moyennant une redevance annuelle de 1500.00€ net révisable annuellement suivant l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE,
- **PRECISE** que la Société FREE Mobile devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Voté par 11 voix pour

11. Signature convention relative Mission Assistance Informatique - 2021-04-09-10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Collectivité souhaite recourir aux services de l'ADAT afin d'opérer le traitement de données personnelles pour son compte.

A l'heure où l'informatique est prédominante, la continuité de l'activité est au centre des préoccupations : sauvegarde des données essentielles, support utilisateur, anticipation des pannes, protection contre les menaces des crypto virus. L'ADAT apporte une solution optimisée à la mise en place d'outils évolués et performants pour répondre au contexte sécuritaire.

Le coût de cette prestation est fixé à 15.00€ ht/mois auquel il convient d'ajouter l'audit fait au départ pour 100.00€ ht.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer la convention entre la Commune et l'ADAT.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mission d'assistance informatique aux collectivités – Prestation optionnelle de sauvegarde et de restauration des données.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de chaque année.

12. Demande de M. FROSSARD

Le conseil en prend connaissance. Il convient de se renseigner sur la valeur juridique de l'attestation fournie par la mairie.

13. Travaux Assainissement

Présentation des devis pour les travaux à effectuer à deux maisons d'habitations. Pour le Saucet celui-ci s'élève à 17504.00€ TTC pour celui du village à environ 9300.00€ proposition faite verbalement. Le conseil ne se prononce pas et attend un devis écrit.

14. Courrier de M. HUOT-MARCHAND Yves

Qui souhaite acquérir les aisanes devant sa maison (4 Rue de Pierrefontaine). Rendez-vous sur place afin de définir la superficie exacte.

15. Questions diverses

- Présentation devis Entreprise FERTILLET pour l'éclairage du stade de football environ 40 000.00€ (estimatif) - Possibilité d'être subventionné à 80%.
- Travaux ruissellement eaux de pluie au Saucet chez VERDOT-BOURDON Jean-Baptiste : pas de décision ce jour, le conseil se rendra éventuellement sur les lieux.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 22 heures 45.

RECAPITULATIF DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2021-04-09-01	Vote compte gestion 2020
2021-04-09-02	Vote compte administratif 2020
2021-04-09-03	Affectation résultat budget forêt
2021-04-09-04	Affectation résultat budget général
2021-04-09-05	Vote budget primitif 2021
2021-04-09-06	Vote taux d'imposition 2021
2021-04-09-07	Adhésion groupement commande – Schéma directeur Assainissement
2021-04-09-08	Signature contrat Assurances Dommages Ouvrage
2021-04-09-09	Implantation relais de téléphonie Free Mobile
2021-04-09-10	Signature convention relative mission assistance informatique

PRETRE Patrice	
BIZE Henri	
BELOT Monique	
MENIGOZ Maxime	
HUOT-MARCHAND Dominique	
MASSENOT Yoan	
AMANN Claire	
LEGRAND Jean-François	
VERDOT-BOURDON Bernard	
GRANDMOUGIN Baptiste	
GIROD Sandra	